

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		Séance du 30 mars 2017
		Compte-rendu affiché le 7 avril 2017
art. 16 Code Municipal :	35	Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017
en exercice :	35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
qui ont pris part à la délibération	35	Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services

OBJET

12

**DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE
MODIFICATIVE N° 1 -
BUDGET VILLE**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET (pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 6), VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLES, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, VALENTINO, COSSON, COATIVY, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. PATTEIN, (pouvoir à M. GILLET), FUSARI (pouvoir à Mme NOUHËN), CAMINALE (pouvoir à M. PONTVIANNE), PIOT (pouvoir à M. VALENTINO), TULOUP (pouvoir à Mme ELEFATHERATOS).

M. AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière vise à donner effet, d'une part, à la délibération relative à la reprise des résultats 2016 et, d'autre part, au report des restes à réaliser 2016 de la section d'investissement tels qu'ils ont été approuvés dans le cadre du vote du compte administratif. Pour mémoire, les restes à réaliser correspondent à des engagements juridiques, pris par la Ville (dépenses) ou par des tiers au bénéfice de cette dernière (recettes), qui donneront lieu à exécution financière.

En recettes de fonctionnement :

- la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 2 450 000 €.

En recettes d'investissement :

- le report de l'excédent d'investissement 2016 pour 1 173 110,70 € ;
- la capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 1 045 208,82 € ;
- le report des restes à réaliser 2016 pour 218 451,00 €.

En dépenses d'investissement :

- le report des restes à réaliser 2016 pour 1 187 671,68 €.

En synthèse, les mouvements proposés dans le cadre de cette décision modificative conduisent, globalement, à minorer la charge budgétaire de 3 699 098,84 €. Il est proposé de diminuer à due concurrence l'emprunt d'équilibre du budget. Ce dernier serait en conséquence ramené de 4 784 776,00 € à 1 085 677,16 €.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des modifications budgétaires proposées et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions),
APPROUVE les décisions modificatives des sections de fonctionnement et
d'investissement telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI